

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE RELATIVE AUX PARTAGES DE  
PRODUITS DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Collectivité de Corse est régulièrement saisie par le Préfet de Corse - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse à propos du statut de propriété de biens archéologiques mobiliers issus d'opérations d'archéologie préventive réalisées sur des parcelles dont elle est propriétaire, afin d'engager les procédures de partage afférentes.

Conformément aux article 15 I du décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 et L. 523-14 du Code du Patrimoine, pour les vestiges découverts sur des terrains acquis avant 2016 (date d'entrée en vigueur de la Loi CAP), le propriétaire du terrain, à réception du rapport et de l'inventaire du mobilier, doit faire valoir dans l'année son droit de propriété sur la moitié des vestiges. Aussi, le partage par tirage au sort de deux lots d'égale valeur est effectué.

Ces mobiliers représentent des vestiges d'un intérêt majeur pour le patrimoine de la Corse et la compréhension de son passé. En conséquence, il est indispensable pour la Collectivité de Corse d'en garantir l'intégrité, notamment par un statut de propriété commun et d'en assurer la préservation et la valorisation.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir donner délégation au Président du Conseil Exécutif de Corse pour :

- engager les procédures de partage ;
- demander le transfert de propriété de ces biens culturels publics ;
- intégrer ces biens culturels publics au patrimoine de la Collectivité de Corse ;
- les déposer au sein des musées ou Centres de Conservation et d'Etudes (CCE) selon leurs lieux de découverte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.